



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 9 Juin, à 18 h,

Le conseil municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 1^{er} Juin 2017, s'est réuni en session ordinaire, dans le salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Destrem, Maire.

17 présents : Mmes et MM. DESTREM Pierre, JAMMES Nelly, RIBA Albert, TAILLEFER Bernadette, YAGUES Bernard, VARALDA Anne-Marie, CARRE Annick, ZOCCARATO Jeanine, CHAVINIER Anne, GUILHAUMON Jean, SAURY Jean-Paul, RODRIGUES ROQUE Benoît, CONTE Yoann, THERET Marion, DESTAINVILLE Alain, CAZANAVE Liliane, VASSAL Didier.

2 absents : M. DURAND Jean-Régis, Mme De CROZALS Anne.

2 procurations : M. DURAND Jean-Régis à Mme JAMMES Nelly –
Mme De CROZALS Anne à M. GUILHAUMON Jean.

Total des membres présents : 17 sur 19

Total des membres représentés : 2 sur 19.

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 h. Il demande à l'assemblée de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance (art. 5 loi du 05 avril 1884).

Mme TAILLEFER Bernadette a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Madame JAMMES Nelly, Adjointe, a fait la lecture du Procès-Verbal du 11 Avril 2017. Ce procès-verbal a été rédigé par Madame TAILLEFER Bernadette, secrétaire de séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 – Avancement de grade et création de poste :

Le 18 Avril 2017, la commission administrative paritaire du centre de gestion de l'Aude a rendu un avis favorable concernant les avancements de grade des agents ci-dessous.

Mme PELOFI Anne-Marie (anciennement Agent de Maîtrise) devient Agent de Maîtrise Principal.

Mme BEN AHMED Bédida (anciennement Agent Technique) devient Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe.

Mme LOPEZ Isabelle (anciennement ATSEM Principal 2^{ème} classe) devient ATSEM Principal 1^{ère} classe

Mme MARTY Brigitte (anciennement Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe) devient Adjoint Administratif 1^{ère} classe.

Mme GARCIA Rose Marie (anciennement Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe) devient Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe.

M. VALLS Jacques a obtenu le concours de la fonction publique, pour le grade agent de maîtrise. Il est proposé de créer ce poste.

Adopté à la majorité : 1 Abstention – 18 Pour

2 – RETROCESSION CONCESSION CIMETIERE :

Mme et M. AMBLARD ont acquis une concession en novembre 2012. Ils souhaitent le rachat de la concession par la collectivité.

Adopté à l'unanimité.

3 – FONDS NATIONAL de PEREQUATION des RESSOURCES INTERCOMMUNALES /COMMUNALES – FPIC :

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011, l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Comme chaque année, la commune doit choisir entre trois modes de répartition :

- 1) Répartition de Droit Commun
- 2) Répartition à la majorité des 2/3
- 3) Répartition Dérogation Libre – Type de répartition sélectionnée depuis 2014.

Le point 3 a été choisi.

Adopté à l'unanimité.

4 – PLAN D'AMELIORATION des PRATIQUES PHYTOSANITAIRES et HORTICOLES – CHARTE

Vu l'engagement de la commune de Rieux Minervois dans son objectif « Zéro Phyto », il est proposé à notre collectivité d'adhérer à la charte régionale « objectif Zéro Phyto dans nos villes et villages » afin de valoriser son action.

Adopté à l'unanimité.

5 – COMPTABILITE – CHOIX PRESTATAIRE

Réfection étanchéité de la terrasse Ecole Maternelle : Il existe un devis : SARL POCHON (69 716,35 euros TTC), et un autre : ETANCHEITE NARBONNAISE (32 920,67 euros TTC). Le devis ETANCHEITE NARBONNAISE répond à ce que l'on demande.

Adopté à l'unanimité.

6 – POINTS DIVERS :

° Réfection de la cour de l'Ecole Maternelle :

La cour de l'Ecole Maternelle est très endommagée par les racines des arbres qui soulèvent le goudron, d'où le risque de chutes et accidents des enfants.

Plusieurs possibilités sont envisagées.

° Rythmes scolaires 2017/2018

Un nouveau décret permettrait de revenir à la semaine de 4 jours. Carcassonne Agglo demande quelle est notre position ?

° Mise en place d'un Conseil Municipal de Jeunes :

Proposition de mise en place d'un Conseil Municipal de jeunes, impliquant des jeunes dans la démocratie. Se concerter avec les établissements scolaires et le collège, en union avec les membres de la Commission Scolaire. Voir à la rentrée.

QUESTIONS DIVERSES :

Demande d'information sur les éoliennes. Avis défavorable de la préfecture.

Demande s'il y a des garanties décennales concernant les travaux ? réponse affirmative.

Qu'en est-il des compteurs Linky ?

Qui distribue les enveloppes pour les élections ? Réponse : la Poste.

Relance du CIAS Agglo au sujet de l'éventuelle création d'un lieu d'Accueil de Loisirs (Intercommunal) pour Adolescents, qui seraient encadrés par des adultes, animateurs diplômés.

Projet de réfection de la peinture des passages piétons et emplacements de stationnement.

Projet de monter une nouvelle équipe de Foot, en plus du Haut Minervois Olympique existant déjà. Il sera difficile d'accéder à cette demande.

Sur le Chemin Latéral, un stop sera placé au parking près de la maison de M.DESTREM, ainsi que des bordures articulées faisant office de ralentisseurs (vu avec M. VALLIERE, SIC La Redorte).

Projet de mettre un panneau où figurera la mention « Commune de Rieux-Minervois » et limitation de vitesse à 30 km/h.

Le panneau de limitation de vitesse à l'entrée du village, en venant de Peyriac, trop petit, n'est pas visible.

La journée du 18 Juin sera chargée en animations : tenue du scrutin pour le 2^{ème} tour des élections législatives, commémoration patriotique. De plus, il y aurait un repas au café chez Ahmed ?

Il est répondu qu'il s'agit d'un repas d'ordre privé et qui n'est organisé ni par la municipalité, ni par une association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures 45.

Fait en Mairie, le 15 Juin 2017,

Le Maire Pierre DESTREM.